

#### **PROCÈS-VERBAL**

Huitième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 11 octobre 2022 à 19 h, au Centre des loisirs Saint-Sacrement, 1360, boulevard de l'Entente et par vidéoconférence

### PRÉSENCES:

#### Membres avec droit de vote :

M. Bertrand Gemme Président (2024)
M. Maxime Turgeon Vice-président (2023)
M. Simon Fortin Secrétaire (2024)
M<sup>me</sup> Maureen O'Farrell Administratrice (2023)

M. Marc Fafard Administrateur coopté (2023)
M. Michel Houle Administrateur coopté (2023)

M. Patrick Soucy (à partir de 20 h) Administrateur (2023)

#### Membre sans droit de vote :

M<sup>me</sup> Catherine Vallières-Roland Conseillère municipale, district de Montcalm-

Saint-Sacrement

#### **ABSENCES:**

Mme Élisabeth FarinacciTrésorière (2023)Mme Yanti ZhangAdministratrice (2024)Mme Marie-Claire BérubéAdministratrice (2024)

M. Pierre-Luc Desmarais Administrateur coopté (2023)

M. Patrick Soucy Administrateur (2023)

#### **AUTRES PRÉSENCES:**

M<sup>me</sup> Marie Lagier Chef d'équipe - consultations publiques

M. Michel Hubert Conseiller en urbanisme

M<sup>me</sup> Chantal Savoye Présidente, Association des gens d'affaires du

quartier Saint-Sacrement (AGASS)

M<sup>me</sup> Jocelyne Séguin Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 12 personnes assistent à l'assemblée, 3 en présentiel, 9 en virtuel.

# Ordre du jour

22-08-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-08-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
22-08-03	Consultation publique et demande d'opinion – 1538-1542,	19 h 02
	boulevard René-Lévesque Ouest	
22-08-04	Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2022	19 h 30
22-08-05	Projet de dynamisation du chemin Sainte-Foy	19 h 35
22-08-06	Résolution - Repositionnement des stations de tramway	20 h
22-08-07	Période d'intervention de la conseillère municipale	20 h 15
22-08-08	Période de questions et commentaires du public	20 h 30
22-08-09	Les questions du public	20 h 40
	Vignettes électrostatiques intérieures	
	Abribus de la rue Marois	
22-08-10	Nouveaux dossiers et projets	20 h 45
22-08-11	Suivi des dossiers en cours	20 h 50
	➤ Station chaleureuse pour l'hiver 2022-2023	
	➤ Lien temporaire avenue de Vimy/rue Gérard-Morisset - Sécurité	
22-08-12	Autres suivis de dossiers	
22-08-13	Trésorerie	21 h 15
22-08-14	Information et correspondance	21 h 25
22-08-15	Levée de l'assemblée	21 h 30

## Procès-verbal

#### 22-08-01 Ouverture de l'assemblée

Le quorum étant atteint, le président M. Bertrand Gemme ouvre la réunion à 19 h 05.

#### 22-08-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Maureen O'Farrell, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

# 22-08-03 Consultation publique et demande d'opinion – <u>1538-1542, boulevard</u> René-Lévesque Ouest

M<sup>me</sup> Lagier explique le fonctionnement de la consultation publique et de la demande d'opinion.

Des avis ont été distribués dans les boîtes aux lettres du secteur et par courriel. Des informations étaient également disponibles sur le site de la Ville de Québec (fiche du projet 423).

M. Hubert lance la <u>présentation</u> du projet à l'écran. Il rappelle que le projet a été présenté comme mesure d'information en amont de la consultation publique à l'assemblée du conseil de quartier du <u>13 septembre 2022</u>.

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier sont appelés ce soir à se prononcer sur la modification requise à la réglementation d'urbanisme relativement à ce projet.

Le projet consiste en un agrandissement vers l'arrière du bâtiment résidentiel de trois logements, localisé aux 1538 à 1542, boulevard René-Lévesque Ouest, sur le lot 1 738 430. Ce bâtiment, construit en 1952, se trouve dans la zone 16028Hb.

M<sup>me</sup> Santerre, la requérante, souhaite y aménager un espace de vie destiné à des personnes vieillissantes et autonomes qui désirent continuer à vivre chez elles tout en bénéficiant d'un environnement chaleureux et sécuritaire. Ainsi un logement et une salle commune incluant un jardin d'hiver intérieur seraient ajoutés en arrière-cour tandis que les logements existants seraient réaménagés et reliés par des portes communicantes.

Le projet constitue une alternative intéressante aux Maisons des aînés et aux Centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD).

L'ajout d'une unité de logement porterait cependant à quatre le nombre de logements dans une zone qui n'en autorise que trois. Une case de stationnement supplémentaire est également requise.

La modification réglementaire proposée consiste à créer une nouvelle zone à même la zone 16028Hb, en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, entre les rues Gérard-Morisset et Eymard. Cette nouvelle zone,16706HB, comprendrait neuf lots, dont quatre lots comportant trois logements et un lot dérogatoire et protégé de cinq logements. Cette nouvelle zone aurait la même grille de spécifications que l'initiale mais le nombre maximal de logements y serait de quatre au lieu de trois.

Le projet de modification réglementaire a été approuvé par le conseil d'arrondissement (<u>sommaire décisionnel</u>). Le projet de réaménagement est



assujetti à l'approbation de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ).

La présente assemblée de consultation publique sera suivie d'une période de consultation écrite en ligne de 7 jours, du 12 au 18 octobre inclusivement (formulaire). La modification est susceptible d'approbation référendaire. Si tout est favorable, elle pourrait être adoptée en novembre et entrée en vigueur à la fin novembre ou au début de décembre.

#### **Questions et commentaires**

M<sup>me</sup> Santerre précise les objectifs du projet d'habitat pour personnes vieillissantes dont elle avait déjà fait part au conseil de quartier lors de l'assemblée du 3 décembre 2019 (Procès-verbaux 2019, p. 60).

Elle n'a pas l'intention de créer un organisme à but non lucratif (OBNL) ou une coopérative pour gérer le projet ni d'offrir une location à prix modique. C'est un projet de cohabitation en copropriété pour personnes autonomes. M<sup>me</sup> Santerre ne s'engage à reproduire le projet à grande échelle.

La formule locative pourrait être une option possible. Le prix des unités de logement n'a pas encore été déterminé. Aucune personne ne sera expulsée.

Le voisinage a été invité à la consultation publique et chacun a la possibilité de s'exprimer. L'agrandissement se fait en arrière-cour du côté des immeubles de la Cité Bellevue. Il n'y a aucun enjeu quant à la superficie de l'agrandissement.

Une transformation éventuelle de l'immeuble en maison de chambres requerrait une nouvelle modification au zonage puisque l'usage H3 Maison des chambres n'est pas autorisé dans la zone.

Les membres du conseil d'administration font valoir tour à tour les avantages sociaux du projet et sa contribution à la densification du secteur. La modification réglementaire s'appliquerait à l'ensemble des résidences situées entre la rue Gérard-Morisset et la rue Eymard sans inclure la résidence à l'angle de la rue Eymard et du boulevard René-Lévesque.

## Demande d'opinion

M<sup>me</sup> Lagier explique que trois options sont possibles comme réponse à la demande d'opinion : A en faveur de la modification réglementaire, B le statu quo ou refus de la demande et C, toute autre option ou spécification souhaitée par le conseil.

# RÉSOLUTION 22-08-41

Concernant l'opinion du conseil de quartier de Saint-Sacrement relativement à la modification réglementaire R.C.A.1V.Q. 469 relativement à la zone 16028HB

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Michel Houle, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement de se prononcer en faveur de la modification réglementaire R.C.A.1V.Q. 469 proposée relativement à la zone 16028HB.

# 22-08-04 Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Michel Houle, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procèsverbal du 13 septembre 2022 .

# 22-08-05 Projet de dynamisation du chemin Sainte-Foy

M<sup>me</sup> Savoye a été invitée par le conseil de quartier à présenter le projet de dynamisation du chemin Sainte-Foy de l'Association des gens d'affaires du quartier Saint-Sacrement (AGASS).

L'idée a émergé à la suite d'une promesse électorale du maire M. Marchand de dynamiser les quartiers commerciaux périphériques. Dans le cadre du

<u>Plan commerce 2022-2025</u>, un budget a été prévu pour mener des projets pilotes de dynamisation de différentes artères commerciales.

Trois artères ont été sélectionnées au printemps 2022 pour amorcer des projets pilotes, soit la rue Racine, la rue Myrand et l'avenue Royale (communiqué de presse, 8 avril).

Une quatrième artère a ensuite été sélectionnée, soit l'artère commerciale du chemin Sainte-Foy, dans le quartier de Saint-Sacrement. La Ville a alloué un budget et mandaté l'association des gens d'affaires pour proposer une programmation et la réaliser.

L'objectif du projet est de dynamiser l'artère en créant de l'achalandage dans les commerces et en proposant des activités et des aménagements attractifs pour les citoyens et les résidents.

Comme elle le fait depuis plus de deux ans maintenant, l'AGASS a confié le projet au Centre de Loisirs Saint-Sacrement. M<sup>me</sup> Blanche Paradis et M<sup>me</sup> Noémie Côté ont été désignées pour prendre en charge le projet.

La programmation présentée ce soir a été entérinée par la Ville. Le projet devrait se dérouler sur une période de trois mois, entre octobre et la fin décembre 2022.

La portion du chemin Sainte-Foy visée se situe entre l'avenue Louis-Fréchette à l'est et l'avenue de Vimy à l'ouest. La zone qui couvre près d'un kilomètre comprend différents magasins d'alimentation, pharmacies, services bancaires et restaurants en plus d'un centre de rénovation, d'une station-service, d'un dépanneur et de plusieurs autres services (massothérapie, psychologie, clinique vétérinaire, etc.).

Un sondage réalisé entre le 6 et le 18 août 2022 auprès des commerçants et résidents via les pages Facebook locales a permis de recueillir l'opinion d'environ 180 répondants à propos des trois questions soumises. 129 personnes sont en faveur d'un aménagement temporaire des espaces publiques (place éphémère, décorations festives), 126 en faveur d'événements publics (fête, marché, concert) et 122 sont favorables à un étalement commercial (café-terrasses, étals). Globalement, les gens sont en faveur de la piétonnisation mais plutôt l'été, durant la fin de semaine ou lors d'événements ponctuels.

#### **Programmation**

En octobre, deux activités sont prévues. Le jeudi 13 octobre, entre 15 et 17 h, on prévoit fermer un tronçon du chemin Sainte-Foy et inviter les enfants comme les passants à réaliser une fresque collaborative devant l'école. Les activités se feraient en collaboration avec l'école internationale Saint-Sacrement. Dessins, bricolages, chasse au trésor, décoration de citrouilles et bonbons seront au rendez-vous. (NOTE: Depuis la tenue de cette assemblée, la Ville de Québec a annoncé le report de la fresque avec l'artiste Yann Lemieux au jeudi 20 octobre prochain de 15h à 17h.)

Le samedi 29 octobre, de 13 à 17 h, un tronçon du chemin Sainte-Foy sera de nouveau fermé pour laisser place à des animations festives, déguisements d'Halloween et distribution de bonbons.

En novembre, sous le thème Saint-Sacrement divertissant, des activités seront organisées dans les commerces. Le tout n'est pas encore ficelé, mais quelques activités se dessinent : macramé au Mot de Tasse, atelier sur les épices chez Marjane, resto C'est bon en Saint-Sacrement !, party de sapin au Rona, massage sur chaise chez Masséo, soirée de filles chez Beauté Azur et découverte des cafés chez Follia. Les activités seront subventionnées par le projet.

En décembre, le 3 plus particulièrement, ce sera *Saint-Sacrement féérique*. Un tronçon du chemin Sainte-Foy sera fermé et plusieurs décorations et activités seront organisées sur la thématique de Noël du genre boissons chaudes, hockey bottine, danse en ligne, chorale, personnages du temps des Fêtes, etc.

Outre ces activités spécifiquement organisées, d'autres activités se tiendront en parallèle : station chaleureuse, place éphémère, décorations de rue lumineuses.

Ces activités sont publicisées par des dépliants et des publications sur les pages Facebook et dans Monmontcalm.

M<sup>me</sup> Vallières-Roland invite les gens à participer et se rendre nombreux dans les commerces. M<sup>me</sup> Savoye demeure disponible au Mot de Tasse pour accueillir les suggestions et commentaires. Elle remercie le conseil de quartier pour son invitation à faire part du projet.

#### Questions et commentaires

À la demande de M. Fortin, M<sup>me</sup> Savoye explique la différence entre une société de développement commercial (SDC) et une association de gens d'affaires (AGA). Les différences se situent principalement dans le nombre de commerçants ou de gens d'affaires, le coût de l'adhésion et la permanence de l'organisation. Lorsqu'une société de développement commercial est créée, tous les commerçants et gens d'affaires sont tenus de cotiser et une direction permanente est mise en place. La cotisation est proportionnelle à la superficie des commerces. En contrepartie, il n'y a ni permanence ni obligation d'adhérer à une association de gens d'affaires, tout se fait sur une base volontaire.

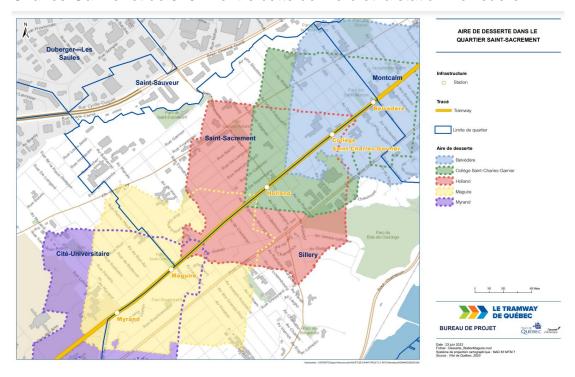
#### 22-08-06 Résolution - Repositionnement des stations de tramway

Le Bureau de projet du tramway de Québec a fait parvenir récemment au conseil de quartier un plan des aires de dessertes du tramway dans le quartier et dans les quartiers limitrophes de Montcalm et de la Cité-Universitaire (voir le plan ci-joint).

M. Turgeon fait remarquer que les différentes couleurs illustrent la superficie de chaque desserte. On peut voir que le secteur du Collège Saint-Charles-Garnier est bien desservi tandis que celui du Collège Stanislas et de la Cité

Bellevue, sur la rue Gérard-Morisset et l'avenue de Vimy, l'est beaucoup moins puisqu'il se trouve plus loin des stations les plus proche (Holland et Maguire). Un creux de desserte similaire existe du côté du quartier de Sillery dans le secteur de l'école Saint-Michel, de l'église Saint-Charles, et du centre communautaire Noël-Brulart, sur l'avenue du Chanoine-Morel.

Comme l'avait déjà fait remarquer le conseil de quartier de Saint-Sacrement au Bureau de projet en avril dernier, ces creux de desserte résultent du fait que la distance de 970 m entre les stations Holland et Maguire est nettement plus prononcée que la distance de 540 m entre les stations Holland et Saint-Charles-Garnier et de 370 m entre cette dernière et la station Belvédère.



L'impact est que certains secteurs sont moins bien desservis et que le quartier de Saint-Sacrement notamment est moins desservi dans sa partie ouest que dans sa partie est.

Le conseil de quartier a déjà demandé à la Ville une meilleure répartition des stations, en proposant de déplacer la station Holland d'environ 200 m vers l'ouest, près de l'avenue Marguerite-Bourgeoys. La réponse de la Ville a été à l'effet de maintenir la station Holland pour desservir le secteur du Jeffery Hale et du Samuel-Holland.

Dans l'optique d'optimiser le projet de tramway et de mieux desservir la population du quartier, le conseil de quartier maintient qu'une station près de l'avenue Marguerite-Bourgois aurait pour effet de déplacer la desserte vers l'ouest, accommodant davantage les secteurs de la rue Gérard-Morisset et de l'avenue du Chanoine-Morel.

Le conseil estime également qu'une station sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys serait plus sécuritaire que sur l'avenue Holland où la circulation automobile est considérablement plus importante.

- M. Gemme ajoute que, à défaut d'une relocalisation de la station Holland, le conseil de quartier souhaiterait connaître les mesures d'atténuation qui pourraient être mises en place pour mieux desservir les creux de desserte.
- M. Fafard insiste sur l'inégalité des dessertes de tramway entre les quartiers de Montcalm et de Saint-Sacrement et les déséquilibres que cela occasionne dans le quartier de Saint-Sacrement. En comparaison, les dessertes d'autobus qui sont beaucoup mieux réparties et équitables. Il ne faut pas oublier que le quartier perd une desserte avec le tramway par rapport à la desserte d'autobus, soit l'actuelle station Gérard-Morisset. Les réponses obtenues jusqu'à maintenant du Bureau de projet, autant pour une station près de la rue Gérard-Morisset que pour une station près de l'avenue Marguerite-Bourgeoys, sont très décevantes et ne tiennent pas compte de la réalité du quartier.

M<sup>me</sup> Lagier précise que le Bureau de projet a déjà statué pour le positionnement des stations et que les documents techniques sont prêts pour l'appel d'offres. Il est difficile de revenir en arrière à ce sujet et une résolution en ce sens a peu de chances d'être entendue.

M. Gemme soulève que le conseil de quartier tient à avoir des réponses sur le choix de la station Holland. Les deux rencontres à ce sujet ne sont pas satisfaisantes.

M<sup>me</sup> Vallières-Roland comprend les préoccupations du conseil de quartier, mais elle tient à préciser que les commentaires du conseil de quartier depuis 2021 ont été pris en considération et que les spécialistes attitrés à chaque tronçon sont bien au fait des caractéristiques de chaque quartier. Il y avait une volonté claire de la part de la Ville d'expliquer les critères d'analyse. Les critères sont propres au tramway et différents des stations d'autobus. Les générateurs d'emploi, les pôles d'emplois, l'intermodalité et d'autres facteurs ont été pris en compte. Les choix ont été difficiles et le processus est maintenant bien avancé.

- M. Turgeon estime qu'une station Marguerite-Bourgeoys répondait tout aussi bien aux critères de sélection et que cette option n'a pas été réellement prise en considération. La station Holland a été choisie d'emblée et l'intermodalité était peut-être un critère très fort en ce sens. Il réitère qu'il n'y a pas eu de réelles opportunités pour discuter à fond d'une station Marguerite-Bourgeoys et de ses avantages pour les résidents du quartier.
- M. Fafard déplore que le projet ait été ficelé rapidement par la Ville et que les intervenants qui devraient être des courroies de transmission se cantonnent dans des positions officielles jusqu'à suggérer qu'une résolution qui ne va pas dans le même sens ne débouchera pas sur rien de concret. Il devrait être encore possible d'intervenir pour autre chose que des aspects cosmétiques et forestiers.

M<sup>me</sup> Vallières-Roland fait valoir que l'administration municipale a fait le choix d'aller de l'avant mais qu'il sera encore possible de bonifier par la suite le projet. M<sup>me</sup> Lagier insiste que les spécialistes du tronçon connaissent très bien le quartier pour y avoir étudié et résidé.

Pour avoir fouillé de façon extensive le dossier du tramway pour les représentations au BAPE, M. Fafard a pu constater que certains choix dénotaient une totale méconnaissance du terrain et du quartier, en particulier concernant la station Gérard-Morisset et le secteur Maguire/Painchaud.

Après ces longues discussions, M. Gemme conclut que le conseil de quartier ira de l'avant avec une résolution concernant le positionnement des dessertes de tramway dans le quartier de Saint-Sacrement. La résolution n'est pas encore rédigée comme telle mais les membres du conseil d'administration ont convenu de son contenu lors de la dernière rencontre de travail.

# **RÉSOLUTION 22-08-42**

Concernant l'emplacement des dessertes de tramway dans le quartier de Saint-Sacrement

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier de Saint-Sacrement (CQSS) souhaite avoir un projet de tramway efficace pour desservir ses résidents de la meilleure façon possible;

CONSIDÉRANT QUE le tramway desservira des clientèles d'âge et de capacité physique variés;

CONSIDÉRANT QUE la distance entre les stations revêt une importance capitale dans l'attractivité d'un tel moyen de transport;

CONSIDÉRANT QUE la carte des zones de desserte du quartier obtenue le 13 septembre 2022 de l'équipe de la Ville montrant des creux de desserte dans certains secteurs du quartier (ouest) comparativement à d'autres (est);

CONSIDÉRANT QUE ces creux de desserte proviennent du déséquilibre dans les distances prévues entre les stations desservant le quartier, soit (approximativement) :

- o Distance entre Maguire / Painchaud et Holland: 970 m
- Distance entre Holland et Collège Saint-Charles-Garnier (coin Joffre): 500 m
- Distance entre Collège Saint-Charles-Garnier (coin Joffre) et Belvédère : 370 m

# CONSIDÉRANT QUE l'avenue Marguerite-Bourgeoys :

 constitue un axe privilégié de circulation piétonne, un corridor scolaire vers l'école internationale de Saint-Sacrement et qu'elle fait présentement l'objet d'une refonte complète de son aménagement en ce sens, la rendant encore plus attractive;

- mène au cœur commercial du quartier situé à l'intersection avec le chemin Sainte-Foy;
- est située à un endroit privilégié de connectivité urbaine, constitue une voie principale de collecte de toutes les rues perpendiculaires et relie le boulevard de l'Entente au boulevard Laurier et au début du chemin Saint-Louis;
- constitue l'épine dorsale de la densité résidentielle et commerciale de ce secteur du quartier;
- a déjà accueilli une ligne de tramway au début de l'existence historique du quartier;

CONSIDÉRANT QUE l'avenue Holland est déjà très chargée en circulation automobile, le sera encore plus à l'arrivée du tramway et que cela créera des enjeux de sécurité avec la circulation piétonne;

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE grille d'analyse multicritères n'a été déposée et que les critères évoqués justifiant l'emplacement des stations (performance du tramway, le bassin de desserte, la localisation des générateurs de déplacements et leurs accès, le degré de connectivité avec les rues environnantes ainsi que la lisibilité, l'intermodalité et les contraintes militent de façon générale autant sinon plus envers la station Marguerite-Bourgeoys selon le CQSS;

CONSIDÉRANT QU'il existe un enjeu d'acceptabilité sociale important autour de la réalisation du tramway et que les autorités de la Ville auraient intérêt à prendre en considération la réalité des usagers du transport en commun dans le quartier;

CONSIDÉRANT QUE la station Gérard-Morisset sera abolie au profit d'une nouvelle station localisée à une distance notable, soit à l'intersection Painchaud et René-Lévesque et que le désir de maintenir cette station achalandée, présente de longue date et appréciée des usagers ayant été signifié par le biais d'une pétition signée par plus de 640 citoyens a été ignoré;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a démontré une écoute et une ouverture face à l'amélioration du projet de tramway et que cette attitude démontre la possibilité de pouvoir revoir les stations prévues;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation à l'intersection proposée est similaire à celle prévue en termes d'aménagement et d'infrastructure urbains et ne pose pas d'enjeu majeur d'après les échanges avec le bureau de projet du tramway;

CONSIDÉRANT QUE la position de la station Collège Saint-Charles-Garnier a été discutée étant donné sa proximité avec celle de Belvédère mais que son déplacement a été écarté;

CONSIDÉRANT QUE le CQSS a fait la proposition actuelle en juin 2021 et qu'il s'en est suivi des échanges avec la Ville et le bureau de projet du tramway;

CONSIDÉRANT QUE le tramway modifiera le paysage urbain du quartier de façon durable.

IL EST RÉSOLU QUE Le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de déplacer la station de tramway actuellement prévue au coin du boulevard René-Lévesque Ouest et de l'avenue Holland à l'avenue Marguerite-Bourgeoys

ou

D'ajouter une station intermédiaire entre les stations prévues à Holland et Maguire / Painchaud.

Le déplacement ou l'ajour d'une station aurait le bénéfice de rééquilibrer la distance entre elles de cette façon :

Distance entre Maguire/Painchaud et Marguerite-Bourgeoys : **730** m Distance entre Marguerite-Bourgeoys et Joffre (CSCG) : **740** m

Distance entre Joffre (CSCG) et Belvédère : 370 m

L'option de l'ajout d'une station pourrait permettre de séparer la distance de 970 m entre Holland et Maguire/Painchaud en deux et de se retrouver dans la moyenne de distance du quartier.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Maxime Turgeon, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement.

# 22-08-07 Période d'intervention de la conseillère municipale

**Bureau de l'arrondissement** – M<sup>me</sup> Vallières-Roland indique les bureaux de l'arrondissement de la Cité-Limoilou ont été déménagés au début octobre au 500, rue du Pont, dans l'édifice du YMCA. Toutes les demandes concernant les permis doivent être acheminées à cet endroit.

**Vignettes tempêtes** – Comme par le passé, des vignettes tempêtes seront disponibles pour un <u>achat en ligne</u> ou en personne à compter du 12 octobre.

**Métrobus 807** – La Ville va entamer un processus de modification du parcours d'autobus 807 afin de le rendre plus fiable, accessible et confortable. Deux rencontres d'information sont prévues en ligne sur le site du Réseau de

transport de la Capitale (RTC), la première, le 12 octobre à 19 h et la seconde, le 13 octobre à 12 h (RTC Métrobus 807).

**Parc Saint-Sacrement** – Les modules de jeux pour enfants dans la partie ouest du parc Saint-Sacrement ont été remplacés. Les travaux sont terminés et les modules sont accessibles. Les commentaires reçus jusqu'à maintenant sont très positifs.

### 22-08-08 Période de questions et commentaires du public

M. Jacques Garneau a soumis à l'attention du conseil de quartier, en début d'assemblée, une pétition qu'il a déjà déposée auprès du RTC avec copies



conformes au maire, M. Marchand, à M<sup>me</sup> Mercier-Larouche, présidente du RTC et à M<sup>me</sup> Vallières-Roland, conseillère du district de Montcalm—Saint-Sacrement.

La pétition demande au RTC de planifier un nouvel arrêt en direction est et un autre en direction ouest pour les autobus 92 et 94 juste en face des trois résidences de l'Office municipal

d'habitation de Québec (OMHQ) du 1500 boulevard de l'Entente près de l'intersection avec la rue Eymard.

Ces deux autobus passent déjà devant le 1500 du boulevard de l'Entente mais ne s'arrêtent que 0,33 km plus loin devant le CEGEP Garneau, à l'intersection de la rue Marois.

M<sup>me</sup> Lagier fera suivre aux membres du conseil la version numérique de la pétition.

#### 22-08-09 Les questions du public

#### Vignettes électrostatiques intérieures

M. Gemme fait lecture de la réponse obtenue à la question de savoir pourquoi les vignettes de stationnement ne sont pas électrostatiques et placées à l'intérieur de la vitre arrière. Les vignettes actuelles collées à l'extérieur de la vitre sont très difficiles à enlever chaque année lorsqu'il faut les remplacer.

La réponse est que les vignettes électrostatiques intérieures ne sont pas optimales lorsque les vitres sont teintées ou qu'elles sont absentes comme c'est le cas sur certains véhicules. Les vignettes actuelles sont conçues pour contrer la falsification et pour bien adhérer peu importe les conditions climatiques. Toutes les grandes villes ont un système de vignettes similaires qui se collent à l'extérieur.

#### Abribus de la rue Marois

L'abribus à l'intersection du chemin Sainte-Foy et de la rue Marois du côté sud, en direction est (arrêt #1477), a été retiré temporairement pour

corriger son système électrique. Il n'est pas possible d'avancer une date de remise en place car les travaux impliquent différents corps de métier, mais ce devrait être fait avant l'hiver.

M<sup>me</sup> Lagier suggère que de telles questions soit adressées directement au 311 par les citoyens plutôt que de passer par elle, la conseillère municipale, le conseil de quartier ou la page Facebook du quartier. Cela accélérera de beaucoup le temps de réponse et l'efficacité du processus.

### 22-08-10 Nouveaux dossiers et projets

s.o.

#### 22-08-11 Suivi des dossiers en cours

### Station chaleureuse pour l'hiver 2022-2023

M<sup>me</sup> Vallières-Roland indique que la demande du conseil de quartier pour une station chaleureuse dans le quartier a été reçue avec intérêt. La demande s'inscrit bien dans le projet en cours pour la dynamisation du chemin Sainte-Foy.

## Lien temporaire avenue de Vimy/rue Gérard-Morisset - Sécurité

Une séance d'information aura lieu le 12 octobre avec les membres du conseil d'administration du conseil de quartier et le 13, avec des représentants du collège Stanislas et l'école Montessori qui sont préoccupés par la sécurité des enfants qui fréquentent leurs établissements.

La séance d'information et d'échanges avec le public aura lieu par la suite le mardi 18 octobre à 19 h en mode virtuel. On doit s'inscrire en ligne sur le site de participation citoyenne de la Ville (fiche 432).

Une séance d'information sera également organisée pour les personnes résidant à la Champenoise.

Un dépliant d'information a été distribué dans les boîtes aux lettres du secteur. Une autre distribution aura lieu au nord du chemin Sainte-Foy. L'information a également été transmise aux abonnés courriel du conseil de quartier ainsi qu'aux personnes qui avaient laissé leur adresse courriel en juin lors de la rencontre portant sur le corridor scolaire du collège Stanislas.

Ce lien temporaire sera aménagé en amont des travaux proprement dits du tramway qui devraient débuter à l'été ou à l'automne 2023.

#### 22-08-12 Autres suivis de dossiers

- Patinoire couverte
- > Participation publicitaire dans les 4 bottins scolaires
- Nouvelle vision des conseils de quartier
- Les 25 ans du conseil de quartier

- Projets de l'église du Très-Saint-Sacrement
- Corridor scolaire du collège Stanislas
- Vente de garage avenue Madeleine-de Verchères
- Collaboration éventuelle avec le Carnaval de Québec
- Table de concertation vélo
  - M. Turgeon n'a pas pu assister à la dernière rencontre.
- Activité pour les personnes aînées

#### 22-08-13 Trésorerie

#### État des finances

L'état du compte au 30 septembre 2022 est le suivant :

Postes budgétaires	En caisse \$
Budget de fonctionnement	935,42
Projet Sécurité routière	4 928,63
Initiative – Photographies	650,00
Initiative – Blogue	879,35
Mobilité durable	524,14
Part sociale	5,00
Solde du compte	7 922,54

#### Paiements à autoriser

# **RÉSOLUTION 22-08-43**

# Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 11 octobre 2022

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 11 octobre 2022.

# RÉSOLUTION 22-08-44

# Concernant un paiement de 122,43\$ pour les frais d'impression encourus pour Saint-Sacrement en fête

SUR UNE PROPOSITION DE M. Marc Fafard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Michel Houle, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 122,43 \$ pour l'impression de dépliants dans le cadre de l'événement Saint-Sacrement en fête tenu le 24 septembre 2022 sur le chemin Sainte-Foy.

## 22-08-14 Information et correspondance

## Correspondance reçue

S.O.

#### 22-08-15 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21 h 25. La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022.

M. Bertrand Gemme Président M. Simon Fortin Secrétaire